

5^e Journée d'étude du CTLes
La conservation partagée en bibliothèque : bilan et perspectives
5 octobre 2018

Mot d'accueil et de bienvenue par le nouveau directeur du CTLes : Guillaume Niziers.

Présentations

Introduction (Sophie Marens, MESRI-DISTRD)

Dès le rapport de 2010 sur les rénovations de bibliothèques, des préconisations étaient données pour la localisation à distance des collections afin de libérer de la place pour les salles de lecture. En province, des projets du type CTLes n'ont toutefois pas pu voir le jour.

Le ministère préconise des projets fédérateurs, la constitution de réseaux, de collectifs d'établissements. L'état donne 5 millions/an pour les collections et les services.

Présentation du GIS CollEx Persée

Missions CTLes désormais étendues au national, notamment pour les PCP. Dernier rapport sur les PCP en 2013 ; mériterait d'être renouvelé. Le PEB est dans le dossier CollEx Persée.

Le ministère a augmenté le budget pour les PCP : 200 K en 2016, 350 K en 2018.

Nécessité de faire un bilan du paysage actuel et de réfléchir aux évolutions nécessaires afin de mieux coordonner et donc s'organiser.

MESR a été alerté sur la question de l'articulation des PCP nationaux et régionaux. Les PCP régionaux, historiquement les premiers à avoir été créés, sont plus ou moins actifs selon les régions. Il n'y a pas de coordination entre eux ni avec les PCP nationaux. Il faut arriver à coordonner les actions des différents PCP, à avoir une approche scientifique et cohérente, à coordonner les actions et interconnecter les outils (Abes et CTLes).

L'Abes est partie prenante dans les PCP, avec pour principale mission la production de référentiels (notamment actuel travail sur le Fichier National des Entités avec la BnF). Le CTLes va élargir son action dans le pilotage des PCP.

Les plans nationaux et thématiques de conservation partagée de périodiques (Mathieu Cordonnier, CTLes, responsable du pôle valorisation des collections)

Le CTLes est engagé depuis 2004 dans des PCP thématiques (Médecine-odonto, plusieurs PCP en LSHS). Puis sont arrivés en 2016 les PCP CollEx-Persée.

Rappel de l'historique et des missions des CollEx.

Les CollEx-Persée sont amenés à remplacer les Cadist. Leur enjeu est double : un accès facilité et largement ouvert aux ressources documentaires ; une gestion experte des données et des documents en lien avec les programmes de recherche.

Les missions : constituer pour les chercheurs des collections de référence, complètes, en bon état et référencées, ce qui nécessite d'améliorer la visibilité et l'accessibilité de ces collections.

Doit permettre une cartographie documentaire cohérente avec la recherche et garantir un accès aux ressources via un service PEB efficace.

C'est également un outil de gestion des collections : faciliter le passage aux abonnements électroniques, accompagner le développement des licences nationales et libérer de l'espace en magasin en organisant un désherbage coordonné.

Le fonctionnement des CollEx : un établissement pilote e, en partenariat avec le CTLes (mise à disposition d'outils, accompagnement du pilote et informations auprès des participants).

Quatre outils sont utilisés : le Sudoc et Périscope (accessibles à tous et non spécifiques aux PCP) et 2 autres dédiés aux PCP auxquels participe le CTLes, PMB (base de gestion de la conservation partagée) et Flora (plateforme de travail collaboratif qui gère les flux de collections, les transferts et pilons et récolte les indicateurs).

Constat de transferts très faibles sur les PCP thématiques (sauf pour celui de médecine).

Perspectives : accroître ou créer la collaboration avec chercheurs, uniformiser les pratiques (objectifs communs, même outils), renforcer les collections de référence et rationaliser la conservation, renforcer le désherbage.

Les plans régionaux de conservation partagée des périodiques (Julie Mistral, Abes)

L'Abes ne pilote pas de PCP mais coordonne le réseau de 32 CR du Sudoc-PS (3400 bibliothèques dont 2000 d'autres ministères), dont la mission est d'assurer le signalement des publications en série de tous ces établissements, ainsi que les demandes ISSN. Parmi les missions des CR : développer des projets structurants, dont les PCP.

L'Abes reçoit du MESR une subvention annuelle pour les CR du Sudoc-PS, qui s'appuie sur un contrat triennal entre l'Abes et les établissements hébergeant les CR.

L'Abes travaille aussi avec les 15 SRL réunies au sein de la Fill (Fédération Interrégionale du Livre et de la Lecture). L'Abes et la Fill ont conventionné, notamment autour des PCP.

L'Abes a une vision globale des PCP et peut donc travailler sur les données et les métadonnées pour donner des outils de gestion aux PCP.

Les PCP régionaux rassemblent des tutelles multiples, sont pluri thématiques, sur un périmètre territorial régional et s'ils ne s'appuient pas sur une démarche scientifique, les titres qu'ils gèrent présentent pourtant un fort intérêt scientifique. Sur 3000 partenaires au total, 2000 sont territoriaux. Chantiers récents : dématérialisation des demandes ISSN avec Cidémis qui a permis des imports massifs dans le Sudoc, introduction de la zone 959 pour la saisie normalisée des lacunes (désormais visibles dans Périscope).

L'Abes cherche à travailler sur l'ensemble des périodiques pour améliorer la qualité du signalement (au niveau bibliographique et à celui de l'exemplaire) et notamment permettre une identification par thématiques. Constat : 350 000 notices sur les 1,8 millions notices de périodiques du Sudoc sont sans aucune indexation. L'Abes souhaite donc ouvrir plusieurs chantiers : enrichir l'indexation (notamment avec Rameau), améliorer la qualité des liens (zones 400), repérer ce faisant des zones grises et des gisements.

Importance des liens pour être visible dans d'autres outils de l'Abes (IdRef) et dans le web des données.

Envisagent aussi :

- de connecter Périscope et Colodus pour faciliter la gestion et le pilotage des PCP,
- de fusionner Périscope et Selfsudoc pour proposer un outil de gestion des dons et transfert et un modèle d'échange de fascicules.

Constat d'un impact important sur les plans régionaux des nouvelles régions.

Constat que les unica ne sont pas toujours ceux qu'on croit : ils sont aussi dans la presse générale ou de loisir, souvent en voie de disparition (exemple revue *Cheval star*).

Besoin urgent de coordination nationale des PCP pour qu'une politique nationale se dégage : trouver une articulation, des critères d'entrée et de sortie d'un plan, mettre en place une coopération nationale pour élaborer un outil commun de gestion des dons et transferts.

L'Abes suggère la constitution d'un groupe travail national pour mettre en place cette coordination des plans et des outils communs.

Echanges avec la salle

Si l'on veut que les établissements utilisent les PCP pour augmenter leur désherbage, il faut qu'ils aient la garantie de recevoir rapidement et gratuitement l'article demandé. C'est pourquoi une fourniture à distance ouverte à tous, toutes tutelles confondues, efficace et gratuite est indispensable.

La problématique des transferts est un autre obstacle : sans aide logistique et/ou financière, les transferts de volumes un peu importants ne peuvent se faire. A ce titre, le financement des transferts dans les CollEx est important pour amorcer cette pratique, qui bute sur le financier, mais aussi sur le psychologique (exemple du PCP math).

Interrogation sur la méconnaissance des chercheurs des possibilités des PCP.

Méthodologie et retours d'expérience

Constituer et gérer le corpus d'un plan de conservation partagée

PCP Philo (Luc Courtaux-BIU Sorbonne, BIU Sorbonne)

Trois dates préalables au PCP :

- 2007 : mission d'hausser les collections au niveau d'un Cadist (il n'y a jamais eu de Cadist philo)
- 2009 : projet « quartier latin » pour politiques documentaires, 275 titres fournis, mais l'action est restée faible et floue
- 2011 : disparition des départements des périodiques, rattaché au département des collections et intégré aux thématiques, recentrage sur titres de référence, indice de notoriété avec liste de points.

CollEx lancé en 2014, pour 525 titres (1/3 titres morts), dont la moitié avaient moins de 5 localisations. Le CollEx philo les a entraînés à reprendre une 30^e d'abonnements.

Aujourd'hui un peu plus de 1 000 titres, dont 1/3 sont des abonnements en cours. 105 abonnements supplémentaires souscrits en 3 ans, mais au détriment de la psycho et des sciences sociales.

Les 2 apports essentiels du CollEx :

- la mise en place d'un partenariat, la constitution d'un réseau qui a permis de rassembler un corpus
- a entraîné un travail d'inventaire et d'amélioration du signalement. 50% des titres du CollEx philo ont au moins un lien. A permis un vrai travail bibliographique.

Les limites du PCP :

- celles inhérentes à un corpus (ont par exemple choisi d'exclure les collections, prise en compte des titres liés, parents)
- les PCP ont été lancés sans une cartographie préalable des thématiques : problèmes de chevauchement de disciplines, de répartition les thématiques.

Les CollEx prennent de l'importance et vont servir à la future cartographie ; un travail national devient nécessaire.

PCP chimie (Amanda Cruguel-Vitry-SCD Lyon 1)

Objectif : articuler la conservation du papier et l'achat d'archives de licences nationales. Il fallait donc organiser la conservation d'une collection imprimée de sécurité puisqu'avec la licence nationale on a l'accès pérenne. L'objectif était donc de désherber une fois les acquisitions faites. Certains établissements ont désherbés très rapidement, d'autres ont attendu.

Réunit 13 établissements partenaires. Ont fixé un maximum de 2 ou 3 PC. N'ont pas de titres orphelins (sans PC). Outil de départ : listes fournies par l'Abes ou les éditeurs en annexe des contrats de licences nationales, soit 575 titres identifiés, dont une centaine sont passés au PCP physique ou médecine. Points d'adhérence avec la physique et la médecine.

Le corpus a dû être assoupli : ont intégré des titres hors licence nationale (venant du PCP physique) et certains titres parents (également hors licences nationales). Concerne 9 éditeurs (Elsevier, Springer, Wiley, American Chemical Society, etc). Concerne 488 titres dont 13 hors licences nationales.

Les questions non solutionnées :

- on ne couvre pas toute la vie d'un titre (puisque limité aux archives de licences nationales, et donc notamment la période la plus récente avec les abonnements courants) ce qui n'est pas très lisible pour les gestionnaires
- la question du free-print. Avaient négocié la distribution d'1 ou 2 collections papier aux Cadists avec certains éditeurs (concerne 88 titres dans PCP chimie), mais dans le cadre des CollEx, un autre établissement que le Cadist qui peut devenir PC et devrait donc bénéficier du free-print. Wiley a accepté de transférer le free-print à un autre établissement que Lyon 1 (celui qui va être PC). Plus de free-print avec Springer. Pas évoqué auprès d'Elsevier. Dans la prochaine négociation avec les éditeurs, il faudra demander le free-print au bénéfice du réseau des PCP.

PCP math (Claude Sabbah-RNBM)

Réseau national des bibliothèques de mathématiques ancien et très dynamique couvrant une cinquantaine de bibliothèques, dont 25 à 30 sont engagées dans le PCP math. Ont un copil

scientifique de chercheurs pour l'élaboration du corpus et un comité technique de bibliothécaires pour le fonctionnement. Le copil scientifique, composé de 6 à 8 scientifiques et d'experts extérieurs, ont croisé différents critères pour parvenir à un corpus d'environ 1 000. Le comité technique informe régulièrement de l'avancée du PCP.

Ce PCP a permis de sensibiliser la communauté des chercheurs, ainsi que des scientifiques qui ne connaissaient pas cette problématique de la conservation.

Echanges avec la salle

Il manque une instance globale des CollEx pour les recoupements disciplinaires et établir une cartographie.

Nécessité de définir clairement les objectifs des PCP.

Les PCP doivent garantir la conservation concrète des collections (outil de gestion) mais ils doivent aussi rendre plus visibles la discipline, notamment pour les chercheurs (deviennent des outils bibliographiques, avec valeur de liste).

Un titre doit pouvoir à ce titre être présent dans plus d'un PCP si nécessaire (la règle actuelle du CTLes limite un titre à un seul plan).

Ateliers

Plans nationaux et plans locaux : quelle articulation ? (Romain Wenz-Université de Bordeaux ; Frédérique Bouyeure-Fill)

Participants : Vincent Augustin (*BU Clermont-Ferrand*), Amélie Auvray (*Espe Paris*), Jean-Philippe Aynié (*BIU Montpellier*), Stéphanie Ballet (*BU Clermont-Ferrand*), Laëticia Bothorel (*Abes*), Carole Brier (*SCD Caen*), Bénédicte Bringtown-Agasson (*bib géo Sorbonne*), Françoise Chevalier (*SCD Paris 8*), Marilyne Deike (*BNU Strasbourg*), Lydie Desnoyer (*BU Ste Geneviève*), Estelle Flahou (*CTLes*), Justine Giot (*BU pharmacie Châtenay-Malawy*), Françoise Labrosse (*Université de Bordeaux*), Bénédicte Marty (*bibliothèque Diderot Lyon*), Emmanuelle Massari (*CTLes*), Nicolas Pitsos (*Bulac*), Emmanuelle Prevost (*BIU santé Paris 5*), Véronique Siauve (*SCD Limoges*), Tifenn Talarmin (*SCD Paris Nanterre*), Rosa Salesne Blanco (*bib INHA*), Marie-Laure Saunier (*SCD Lille*), Alice Zunino (*Agence Livre et Lecture Bourgogne-Franche Comté*).

La coordination des PCP régionaux et nationaux

Nécessité de coordonner les politiques documentaires de l'ensemble des PCP du territoire.

Les PCP régionaux sont-ils forcément redondants par rapport aux nationaux ou une complémentarité (et laquelle) peut-elle être mise en place ?

Les unicas ont-ils vocation à être dans les PCP ?

Y a-t-il un dilemme entre la conservation et la diffusion ? La diffusion risque-t-elle de détériorer des documents ou d'en faire perdre ?

Dans les PCP régionaux, l'accessibilité sur le territoire est importante, même si dans un premier temps, c'est la mission de conservation qui a prévalu ; la presse généraliste en est un exemple.

Les PCP régionaux évoluent aussi dans le cadre des nouvelles régions. Des projets de fusion de plans sont en projet (Bourgogne/Franche-Comté). Un recentrage s'opère aussi sur des établissements qui ont les moyens de conserver (retraits de petits établissements qui n'arrivent pas à assurer le rôle de PC de façon pérenne (Aquitaine, Bourgogne et Franche-Comté).

Si la conservation est le moyen, l'objectif final des PCP reste l'accessibilité pour l'utilisateur. Ceci posé, les PCP ont aussi une mission de conservation, qui concerne donc aussi la presse nationale et la presse quotidienne générale.

Quel rôle la BnF (et le dépôt légal) doit-elle jouer dans les PCP ? Les collections de la BnF ne sont pas toujours complètes et le dépôt légal n'est pas forcément accessible. Si un groupe de travail est constitué au niveau national, la BnF doit en faire partie.

Les PCP nationaux s'appuient sur les thématiques de recherche des établissements concernés (ex à Montpellier : Egypte et vin).

Remarque est faite que les projets CollEx sont ponctuels alors que la conservation partagée s'inscrit nécessairement dans du pérenne.

De nombreuses thématiques sont communes à plusieurs régions (Vigne et vin en Languedoc-Roussillon, Bourgogne, Rhône-Alpes, Champagne-Ardenne, Aquitaine). Comment se répartit-on les rôles ? Il y aurait une granularité dans les disciplines à trouver ?

Nécessité de définir des critères communs d'entrée et de sortie des PCP et d'établir une carte documentaire. Ces critères devront prendre en compte des logiques de territoire, tenir compte des politiques documentaires des établissements et de ce que font les autres PCP, éventuellement même au-delà du territoire français.

Face à la cacophonie actuelle, il ne faut surtout pas créer une superstructure pour les PCP mais donner un cadre qui coordonne l'action de chacun.

L'Abes a rencontré le CCfr avec le projet de s'appuyer sur eux pour créer des notices de PCP qui permettraient de les rendre plus visibles.

Exemple américain : OCLC et son programme PAPR, qui s'appuie sur Worldcat pour gérer des PCP. L'Abes étudie cette réalisation.

La fourniture à distance

Les chercheurs ont leurs propres réseaux et qui sont plus rapides que nos réseaux de fourniture à distance.

Pour être attractif, il faudrait offrir un délai de 24h, un service gratuit et peut-être aussi la possibilité pour les demandeurs de faire directement leurs demandes.

Obstacles divers : une partie des universités font payer le service, les œuvres non libres de droit ne peuvent être envoyées gratuitement. Il faudrait pouvoir disposer d'une plateforme commune de fourniture à distance ouverte à tous, toutes tutelles confondues ; l'accessibilité doit être assurée sur l'ensemble du territoire.

L'utilisateur devrait pouvoir, à partir du Sudoc, demander la fourniture de l'article souhaité. Mais l'expérience montre qu'il faut toujours vérifier les références des demandes de fourniture à distance.

Il faudrait également systématiser la numérisation des articles demandés pour ceux qui sont libres de droit, ce qui nécessiterait de disposer d'une base commune et de procédures identiques de numérisation.

Exercice proposé « I had a dream ». Nous sommes en 2022 : qu'est-ce que les PCP devraient permettre de faire ?

- Nous disposons d'un cadre commun pour les PCP qui nous permet de savoir qui travaille sur quelle thématique et quelle partition chacun peut jouer. Les PCP régionaux et nationaux se coordonnent. Chaque PCP a la visibilité sur ce que font les autres (y compris travaux en cours). Nous avons une vision claire des besoins et attente des différents publics (chercheurs, grand public)
- Nos tutelles nous ont donné les moyens humains et financiers pour gérer les PCP et ce de façon pérenne. Nous pouvons ainsi également aider les établissements territoriaux (archives, médiathèques, etc) à inventorier leurs collections et permettre leur signalement bibliographique ou son enrichissement. Des financements via du mécénat, pour certains corpus, ont également pu voir le jour (ex : fondation Hermès pour BnF)
- Nous avons pu constituer, valoriser et rendre plus accessibles des collections complètes des périodiques présents dans les établissements documentaires français
- Les PCP nous ont permis de largement désengorger nos magasins
- Nous disposons d'un outil de gestion commun des PCP pour tous les participants (PMB et Flora ne sont pas assez pratiques), sans distinction de tutelle
 - o Cet outil permet notamment de gérer les dons et les transferts
 - o Il permet également la fourniture à distance, qui peut se faire sur un outil unique pour tous (sans distinction de tutelles) et qui est facile et pratique à utiliser (PMB n'est pas satisfaisant)
 - o Il permet aussi de recueillir des statistiques d'activité des PCP
- Tous les articles libres de droit demandés en fourniture à distance sont disponibles librement et gratuitement
- Nous disposons d'outils pédagogiques qui expliquent de que sont les PCP, à quoi ils servent et comment on peut s'en servir

- Nous savons valoriser les collections labellisées PCP, en interne et auprès des usagers
- Tous les périodiques des bibliothèques sont dans au moins un PCP
- Les PCP ont permis une amélioration notoire du signalement des périodiques, notamment par une indexation matière et l'existence des liens nécessaires
- Les unicas sont mis en valeur (et donc systématiquement présent dans les PCP)
- Les états de collection sont signalés de façon complète et précise (mention des lacunes)
- Nous disposons d'une plateforme commune de dépouillement de revues.

Restitution de l'atelier :

Le problème n'est pas tant les corpus redondants que l'absence d'un outil commun de gestion des PCP et de la fourniture à distance. Le besoin opérationnel d'un outil commun de gestion des dons, transferts et de la fourniture à distance est remonté comme étant le besoin commun principal, et le meilleur moyen réaliste d'articuler les plans régionaux et nationaux.

Il est rappelé que les corpus et les partenaires sont complémentaires, les deux tiers des partenaires des PCP régionaux étant des collectivités territoriales (2000 partenaires sur 3000 partenaires des PCP régionaux pour l'ensemble de la France).

Nécessité d'une concertation générale et ce à 2 niveaux : au niveau des nouvelles régions et au niveau national.

Nécessité d'une coordination nationale, dans le respect de l'autonomie des PCP et des établissements. La BnF devrait être un acteur de la conservation partagée au sens où elle conserve une partie des titres de façon pérenne.

Nous avons besoin d'avoir une meilleure connaissance mutuelle des fonds conservés.

La prestation du service doit être plus visible du public. Le public est hybride : chercheurs, grand public et leurs besoins s'entrecroisent. Ce qui n'intéresse a priori que le grand public peut aussi, aujourd'hui ou demain, intéresser le chercheur. La mise en commun des critères (Chartes des différents PCP) est un moyen réaliste d'offrir au public une politique de conservation lisible.

PCP et communication des documents (Christophe Cassiau-Haurie-BNU ; Mathieu Cordonnier-CTLes)

Concerne la communication sur place et la communication à distance.

Constat d'absence d'uniformité des pratiques, qu'il s'agisse de consultation sur place ou de fourniture à distance. Absence également de politique particulière pour les titres dans les PCP.

Il est par ailleurs difficile de se substituer aux politiques de communication des documents choisis par chaque établissement.

Le principe de gratuité serait souhaitable pour la fourniture à distance. L'envoi numérique des documents via une plateforme (ex Visiodoc) permettrait de contourner les frais postaux et la facturation qu'il entraîne (coût réel d'une facture entre 35 et 50 €).

PCP et ressources numériques (François Léger-Bibliothèque de l'Académie national de médecine ; Julie Mistral-Abes)

L'explosion du numérique renforce le besoin de conservation du papier. L'archivage numérique pérenne ne peut se substituer à la conservation des collections papiers.

L'accès pérenne est à distinguer de l'archivage pérenne.

La version numérique devenant de plus en plus le support de consultation, elle entraîne l'interruption d'abonnements papiers et le désherbage de collections papiers.

La numérisation doit aussi permettre la sauvegarde.

La conservation du papier et du numérique doivent s'articuler.

Le développement de programmes de numérisation risque de privilégier ce qui est le plus massivement utilisé et ce qui est rare et menacé.

Importance de mettre à disposition les ressources numériques sur des plateformes libres d'accès et offrant des garanties d'archivage pérenne (Gallica, licences nationales, Persée, etc).

Nécessité de créer plus de liens entre les titres dans les PCP et les ressources numériques libres.

PCP et politique documentaire (Emeline Dalsorg-BIU santé ; Hélène Besnier-BIU Cujas)

Plusieurs points/questionnements sont récurrents :

- un PC doit-il s'engager à maintenir l'abonnement d'un titre vivant ? Cela peut être un frein à l'engagement
- Si tel est le cas, demande-t-on à un autre acteur de prendre le relais et l'ancien PC doit-il conserver la collection papier ?
- Dois-je m'appuyer sur le PCP pour augmenter mes désabonnements ?
- Une filiation peut-elle être dispatchée sur plusieurs établissements de façon à couvrir l'ensemble de la filiation avec des collections complètes ?
- Les PCP doivent pouvoir s'appuyer sur un outil efficace de fourniture à distance
- Quelle conservation du papier fait-on si l'accès numérique libre et gratuit est assuré ? Nécessité de penser l'articulation de la conservation du papier et du numérique
- Comment gère-t-on les échanges, les dons et les transferts ?
- Comment assure-t-on la conservation des collections papiers dans un contexte de réduction significative des abonnements papiers ? Les PCP aident aussi à « limiter la casse » des désabonnements papiers
- Un abonnement numérique peut-il entrer dans un PCP ?
- Quelle politique d'acquisition partagée entre les PCP existants ? Besoin d'un outil d'acquisition partagée
- Comment ne pas se limiter aux besoins et usages des chercheurs d'aujourd'hui, sachant qu'ils évoluent très vite ?